



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 juillet 1998  
Français  
Original: anglais

---

**Session de fond de 1998**  
New York, 6-31 juillet 1998  
Point 13 de l'ordre du jour

### **Questions relatives à l'économie et à l'environnement**

#### **Déclaration soumise par l'International Multiracial Shared Cultural Organization, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du 26 juillet 1996 du Conseil économique et social.

## **La nouvelle Afrique qui dit non aux politiques néfastes**

1. L'International Multiracial Shared Cultural Organization (IMSCO), agissant au nom des Africains d'Afrique et des Africains de la diaspora, communautés liées et partenaires économiques naturels, soumet les doléances et les suggestions suivantes dans l'espoir d'une modification rapide de la manière dont l'Organisation des Nations Unies, ses organes, les donateurs et les organisations non gouvernementales (ONG) étrangères traitent des questions de développement concernant l'Afrique.

### **Doléances de l'Afrique**

2. Les politiques de l'Organisation des Nations Unies ne favorisent pas le développement de liens économiques, sociaux et culturels entre Africains par l'intermédiaire des Africains ou des institutions économiques ou culturelles africaines établis dans le reste du monde. Tout comme les Européens et les Asiatiques, les Africains sont, les uns pour les autres, des partenaires économiques naturels, mais ils se voient refuser la coopération fournie aux non-Africains et ne bénéficient donc pas, en la matière, d'un traitement équitable. Par principe, l'Organisation des Nations Unies, les donateurs et les institutions internationales excluent de leurs principaux programmes de financement les organisations non gouvernementales africaines.

3. Organisation non gouvernementale gérée par des Africains et dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'IMSCO, qui a pour mission de promouvoir l'esprit d'entreprise et le développement social et d'aider les populations africaines à mieux gérer leurs richesses naturelles grâce à l'intervention du secteur privé, ne bénéficie pas de la coopération des institutions de financement des Nations Unies malgré ses demandes.

4. L'IMSCO invite l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres à ne plus promouvoir ou financer la privatisation des richesses naturelles en Afrique et à ne plus soutenir les entreprises étrangères, jusqu'à ce que soient pleinement garantis les droits de propriété et les droits fondamentaux des Africains du continent et de ceux de la diaspora.

5. L'IMSCO appelle l'attention des Nations Unies et de toutes les entités concernées sur la décision que le Gouvernement et le peuple zimbabwéens ont prise, en 1997, de nationaliser la moitié des terres agricoles commerciales du pays, afin de réparer les crimes commis contre les Africains dans le passé. Cet exemple illustre bien la situation qu'il faudra affronter en Afrique et ailleurs, à mesure que la communauté africaine dispersée dans le monde exigera la restitution intégrale des terres ancestrales et des objets d'art volés (comme la pierre de Rosette), la protection de la propriété intellectuelle et des richesses minières, l'instauration d'une culture d'entreprise, la création d'emplois et la conclusion de contrats afin d'accéder aux marchés internationaux.

6. L'attitude de l'Organisation des Nations Unies et des donateurs, caractérisée par les revirements, l'absence de toute vision au sujet de l'Afrique et le gaspillage de l'argent des contribuables, entrave davantage encore les efforts de développement des Africains dans le monde entier. Cet état de choses vient étayer la thèse des Africains selon laquelle le droit de la communauté africaine mondiale à s'associer et à se développer solidairement a été usurpé par des personnes et des institutions qui poursuivent leurs propres intérêts, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. C'est ainsi que, depuis son accession au statut consultatif, en 1995, l'IMSCO n'a guère trouvé, au sein du système des Nations Unies, l'appui nécessaire à la réalisation de ses objectifs.

7. Intervenant au nom de ses membres et de ses sympathisants, l'IMSCO a plus d'une fois demandé à être associée à un certain nombre de projets en cours; ses démarches à tous les niveaux, du Cabinet du Secrétaire général au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), n'ont pas été prises correctement en considération et sont demeurées vaines.

8. L'IMSCO note avec préoccupation les plaintes répétées des organisations non gouvernementales et du secteur privé africains ainsi que de la diaspora africaine : en définitive, l'action qu'elles mènent pour établir une culture africaine et rassembler les Africains est torpillée et contrée par des étrangers barbares ayant la haute main sur les fonds et sur les projets et les institutions conçus avant tout pour enrichir le personnel étranger des programmes d'aide et des donateurs poursuivant leurs propres intérêts qui, bien souvent, empêchent les Africains de parvenir au développement durable. (Voir, à cet égard, Graham Hancock, *Lords of Poverty*, New York, The Atlantic Monthly Press, 1989.)

9. L'IMSCO et ses sympathisants exhortent l'Organisation des Nations Unies, ses États Membres et ses organes spécialisés à associer les Africains de la diaspora (notamment les Africains-Américains) à ses activités de développement, conformément aux principes des droits de l'homme. Si les États Membres de l'Organisation des Nations Unies n'associent pas la diaspora africaine à tous les aspects du développement social, économique et politique dès le stade de la planification et de la budgétisation, les activités ne feront qu'aboutir des conflits et seront vouées à l'échec. Comme pour toute communauté jouissant d'un certain niveau de développement et établie à l'étranger, la diaspora africaine, en l'occurrence, les Africains-Américains, pourra servir de maillon unificateur et devenir le partenaire économique et l'allié politique le plus crédible et le plus fiable.

10. Consciente que l'Organisation des Nations Unies ne constitue pas, en soi, la source des problèmes, l'IMSCO, appuyée par les États-Unis d'Amérique, a sollicité, en 1995, le statut d'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Il ressort néanmoins de nombreux ouvrages publiés par des sources indépendantes (voir *Lords of Poverty*) que les buts et les objectifs du secteur privé africain ont été trahis et que les fonds sont détournés de leur destination initiale par des donateurs, des institutions et des responsables non africains. Les membres de l'IMSCO ne peuvent donc que partager le point de vue des États-Unis d'Amérique et des autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui estiment que les politiques de l'Organisation ne servent pas les intérêts des populations qui ont le plus besoin de son intervention. Il conviendrait donc lieu de suspendre les opérations de financement. L'IMSCO estime que certaines institutions des Nations Unies et certaines organisations non gouvernementales étrangères engagées pour mettre en oeuvre des politiques ou projets de développement destinés aux populations africaines font souvent passer le développement de l'Afrique après leurs propres intérêts, notamment économiques. L'histoire montre que seuls les membres d'une culture visée par des programmes de développement peuvent promouvoir et faire progresser cette culture.

## Solutions

11. Au nom de tous les Africains qui luttent pour se réinstaller dans leur patrie et pour promouvoir une culture d'entreprise africaine, l'IMSCO invite instamment l'Organisation des Nations Unies à adopter, d'urgence, des mesures destinées à résoudre les problèmes décrits plus haut et suggère les solutions suivantes :

a) L'ECOSOC veillera à associer un consultant de l'IMSCO spécialiste du développement de la culture d'entreprise à tous les budgets et projets se rapportant au

développement social et économique de l'Afrique, dans un souci de justice et afin de toucher la communauté africaine au niveau mondial; la priorité sera accordée au recrutement des Africains d'Afrique et de ceux de la diaspora, de préférence aux non-Africains, dans tous les projets de développement de l'Afrique (par exemple, après la Deuxième guerre mondiale, ce ne sont pas des Africains qui ont été dépêchés pour aider le Japon, l'Inde et l'Europe à se forger une culture d'entreprise);

b) Dans les domaines de l'aménagement rural et de la propriété foncière, il sera tenu dûment compte des droits fondamentaux des populations africaines;

c) L'Organisation des Nations Unies, ses États Membres et les donateurs suspendront l'octroi de fonds à tous les gouvernements, institutions ou personnes qui ne respectent pas la volonté des peuples africains de promouvoir leur propre culture, en relation avec les Africains de la diaspora;

d) L'Organisation des Nations Unies fournira aux entreprises privées et aux organisations non gouvernementales africaines les mêmes contributions économiques, industrielles et technologiques qu'elle fournit aux non-Africains;

e) L'Organisation des Nations Unies, ses Membres et ses organismes fourniront à l'IMSCO l'appui budgétaire dont elle a besoin pour remplir sa mission et pour aider les organisations non gouvernementales et la diaspora à obtenir un statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

## **Conclusion**

12. L'IMSCO, qui est une organisation non gouvernementale à vocation mondiale, spécialisée dans les questions sociales et économiques et dont les membres interviennent dans tous les domaines du développement, ne trouve pas de justification au fait qu'en 1998, la plupart des sociétés en développement doivent se faire dicter par des étrangers la manière de promouvoir une culture propre ou la manière d'établir des liens avec les partenaires économiques naturels de la diaspora. Les membres et les sympathisants de l'IMSCO estiment que le temps est venu, pour les Africains, de prendre en main leur propre développement. L'IMSCO voudrait rappeler à l'Organisation des Nations Unies et au reste du monde que la République populaire de Chine n'a pas souffert d'avoir pris en main sa propre destinée et qu'elle constitue même aujourd'hui un exemple de réussite.

## **Perspectives d'avenir**

13. Si un soutien économique direct n'est pas fourni à l'Afrique par le biais d'institutions gérées par des Africains d'Afrique et de la diaspora et destinées à assurer l'autonomie dans tous les domaines du développement, une instabilité grandissante s'installera dans les rapports entre Africains et non-Africains partout dans le monde, ce qui pourrait conduire l'Afrique à fermer ses portes aux non-alliés, comme l'a fait avec succès la République populaire de Chine.

14. L'IMSCO attend avec intérêt de pouvoir nouer des liens de coopération avec votre Organisation.